



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Vigie Citoyenne Port de Contrecœur invite à un Rassemblement pour
protester contre les impacts du Port de Contrecœur**

Contrecœur, le 20 octobre 2025 — Vigie Citoyenne Port de Contrecœur invite les citoyens à un rassemblement le 26 octobre à 11 h, au quai municipal de Contrecœur, pour protester contre plusieurs impacts du futur Port de Contrecœur sur la santé et l'environnement des citoyen.nes.

Nous demandons que la loi C-5 ne soit pas être utilisée pour contourner l'application des lois environnementales du Canada et du Québec au Port de Contrecœur. Celui-ci n'est pas un « projet d'intérêt national » tel que défini dans les objectifs de la loi C-5 pour accroître l'autonomie nationale, car il ne fera qu'accroître la dépendance économique du Canada envers des pays étrangers, tout en ne protégeant pas l'environnement, ce qu'il est tenu de faire.

Il n'y a aucune urgence à réaliser le projet du Port de Contrecœur puisque les statistiques concernant le volume de conteneurs manipulés au Port de Montréal de l'APM démontrent qu'il est le même en 2024 qu'en 2014. Le projet du Port de Contrecœur ne devrait pas se faire sur des hypothèses formulées par les manufacturiers dans un sondage EDC 2025 sur leurs intentions de diversifier leurs marchés. Il faut des données beaucoup plus probantes pour détruire un environnement aussi exceptionnel sur les berges du Saint-Laurent.

Nous dénonçons le fait que le Port de Montréal ait déjà entrepris des travaux préparatoires sans avoir obtenu tous les permis nécessaires, dont celui de Pêche et Océans Canada pour le chevalier cuivré, une espèce en péril menacée par la construction de ce port.

De nombreux impacts du projet du Port de Contrecœur sur la qualité de l'air, de l'eau potable, le bruit, la santé, les risques industriels et ferroviaires demeurent sans réponse à ce jour pour les citoyens. L'abattage d'une forêt de 13 000 arbres matures, dont 3 000 pourraient être rasés dès la phase des

travaux préparatoires du Port, fait aussi l'objet d'une demande d'évaluation sur les changements de la qualité de l'air et la santé des citoyens.

Dans un mémoire soumis récemment à l'Agence d'Évaluation d'Impact du Canada sur les Changements au projet désigné de l'APM, Vigie Citoyenne Port de Contrecoeur a demandé que l'APM ne réalise pas de travaux de nuit et fasse plus d'études sur les impacts de pomper directement du fleuve jusqu'à 1400 m³ d'eau, par jour, pour arroser le terrain de construction et laver la machinerie alors qu'il est prévu que ces eaux usées retourneront dans le fleuve. La présence potentielle de sédiments contaminés sur les sites de dragage prévus pour le futur port inquiète également.

La qualité de l'air est une préoccupation pour les citoyens puisque la région a déjà un nombre élevé d'industries, ayant un impact sur la santé des citoyens. Les activités industrielles du Port de Contrecoeur ajouteront des GES et des émissions polluantes à cause de la machinerie, des camions et des navires à quai dont les moteurs brûlent du mazout sans arrêt.

Nous demandons un moratoire sur le projet du Port de Contrecoeur jusqu'à ce que le rapport sur l'évaluation régionale du Saint-Laurent de l'Agence d'Évaluation d'Impact du Canada, qui est en cours, soit déposé afin que la faisabilité du Port de Contrecoeur soit évaluée en fonction de l'état de santé actuel du fleuve Saint-Laurent.

-30-

Renseignements pour les médias :

Hélène Reeves — contact@vigieportdecontrecoeur.com

(514) 573-6892

Communications de Vigie Citoyenne Port de Contrecoeur